

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

[Le 8^e. jour de la 1^{re}. Décade du 2^e. Mois.*Ere vulgaire.*

MARDI 29 Octobre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAIGLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Novembre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 10 octobre.

DÈS le 24 du mois dernier il arriva un ordre du roi de Prusse à un régiment en garnison à Berlin, & au régiment du Prince-Royal, en garnison à Potsdam, de se tenir prêts à marcher. Le même ordre fut donné à 20 bataillons & à 30 escadrons. On croit toutes ces troupes destinées pour la Pologne; le roi a pris lui-même cette route, après avoir fait le commandement de son armée sur le Rhin au duc de Brunswick.

Si l'on croit un bruit assez accrédité, la partie des Polonois échue dans le nouveau partage à Frédéric-Guillaume, n'a pas cru que les peuples pussent être vendus comme des troupeaux, & elle a opposé une forte résistance à la perte de possession. Voilà donc une nouvelle lutte établie entre le despotisme & la liberté. Les Polonois se sont peut-être aperçus que leur gouvernement étoit républicain, après avoir été si souvent opprimés par la forme monarchique qui pesoit sur eux.

On dit aussi qu'à Vienne un complot très-dangereux a été découvert, & que diverses personnes de haut rang sont impliquées dans cette affaire grave. Nous en attendons des détails avec impatience.

Avant le départ du roi de Prusse de son armée, le marquis Lucchesini, qui l'accompagne en Pologne, fit remettre une note à tous les officiers-généraux, dans laquelle il leur fit part que S. M. a confié le commandement en chef de ses troupes au duc de Brunswyck. Ce prince en a formé quatre grands corps; il est à la tête du premier, & les trois autres sont aux ordres de MM. Kalkreuth, Knobeldorff & Hohenlohe.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 12 octobre.

Une lettre de Guernesey, datée du 6 de ce mois, marque que deux émigrés de Saint-Malo y étoient arrivés, & y avoient apporté la nouvelle qu'il étoit venu dans cette dernière ville

un ordre de la convention d'embarquer toutes les troupes qui s'y trouvoient pour une expédition étrangère; qu'en conséquence tous les bâtimens du commerce avoient été saisis pour le transport des troupes qu'on croyoit destinées contre Jersey, Guernesey & Aldermen. D'après cette information, le général Lindas, qui se préparoit à quitter l'île, fit remettre à terre ses chevaux & autres effets, & prit toutes les mesures nécessaires pour faire une vigoureuse résistance, en cas que l'ennemi vint les attaquer.

Hier on a expédié des dépêches à l'amiral Mac-Bride, avec ordre de les lui faire passer tout de suite, au cas qu'il soit déjà parti pour Dunkerque.

C'est une circonstance bien fâcheuse pour le grand nombre de nos braves compatriotes qui sont prisonniers de guerre chez l'ennemi, qu'une étiquette de cour s'oppose à un échange qui les remettrait en liberté. Les ministres s'imaginent que de consentir à cet échange seroit reconnoître la république française; ils aiment donc mieux laisser pourrir dans les prisons tant de milliers de braves Anglois, que de se relâcher en rien de leur fer entêtement.

La fièvre fait de si cruels ravages dans l'armée du duc d'York, qu'on fera dans l'indispensable nécessité de faire respirer aux troupes un air plus sain: le manque de paille ajoute encore à leur détresse.

La compagnie des indes a pris à sa solde, pour la saison prochaine, 47 vaisseaux, pour transporter dans l'inde des troupes & des munitions de toute espèce; ils ont ordre de se rendre dans les Dunes vers le 19 novembre au plus tard: ces mesures extraordinaires prouvent que la compagnie commence à craindre sérieusement pour ses possessions, qu'elle a complètement négligées jusqu'à ce jour.

D'un autre côté, l'arrivée des commissaires français à Pondichéry, fait voir clairement que la Convention nationale veut tourner son attention vers cette partie importante du globe.

Ces commissaires sont arrivés à Pondichéry en avril dernier; par conséquent, ils ont dû partir de France quelques semaines avant la déclaration de guerre: c'est vraisemblablement leur flotte qui, vers le milieu de mars, a été signalée par trois de nos vaisseaux de guerre, & observée le 17 avril

par l'Iphigénie, à deux cent milles ouest des îles du cap Verd; elle n'aura trouvé dans l'Inde aucun de nos bâtimens armés quelconque, que la frégate la Minerve, à bord de laquelle le commodore Cornwallis avoit laissé son pavillon.

En conséquence des dépêches envoyées à l'amiral Mac-Bride, il est retourné à Londres, où il a assisté à un comité de l'amirauté, & ensuite à un conseil d'état; il s'en tiendra un autre aujourd'hui, & il recevra ses instructions définitives, & l'ordre d'aller incessamment rejoindre la flotte.

Il est péri plus de monde encore par la maladie qui déssole notre camp, que par l'épée de l'ennemi; à peine y a-t-il deux hommes sur dix en état de faire le service. Les Autrichiens & les Halans, si connus par leur goût pour la guerre & le pillage, en sont entièrement dégoûtés. Il en est de même du roi de Prusse; il voit qu'il n'y a rien à gagner en continuant à guerroyer, qu'une extrême misère & l'épuisement de ses finances. En général, ce n'est plus qu'un motif d'orgueil qui engage les puissances à continuer la guerre; toutes desireroient ardemment la paix; mais aucune d'elles n'ose manifester ce desir, de peur de s'attirer les reproches & le ressentiment des autres, pour avoir reconnu la république française.

Le marquis de Bouillé est arrivé lundi de l'armée du duc d'York: comme personne ne connoît mieux que lui la situation des îles françaises dans les Indes occidentales, où il commandé avec tant de succès dans les guerres de l'Amérique & les politiques pensent que le gouvernement l'a fait venir pour le consulter sur l'expédition qui doit avoir lieu contre ces îles.

La garnison de Toulon étoit de 6000 citoyens & 2000 paysans bien armés. 4000 espagnols de l'armée de Barcelonne y sont dernièrement arrivés. On y attend 15,000 hommes, dont 6000 autrichiens, autant de piémontois, & le reste napolitains. Les lettres de Gènes, du 12 septembre, marquoient qu'ils devoient s'embarquer le jour suivant.

Du Public-Ledger, du 5.

La flotte de bâtimens de transport avec des troupes à bord, qui avoit mis à la voile de Cork, il y a dix jours, pour aller à Toulon, a été obligée d'y rentrer par un coup de vent contraire. Deux des bâtimens manquent, 30 chevaux ont été jettés à la mer. Les troupes consistoient en 8 régimens complets.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU GARD.

Extrait d'une lettre particulière des environs de Toulon, du 18 octobre.

Hier, il y a eu une affaire assez sérieuse, dans laquelle nos réquisitions se sont montrées avec un courage & un sang-froid vraiment admirables. L'ennemi a été forcé de rentrer dans la ville, après avoir laissé plusieurs morts sur la place. On croit ici qu'il est très-urgent de ne pas donner aux Anglois le tems de recevoir les renforts qu'ils attendent, & que la malveillance exagère.

On prépare dans la ville une écurie pour mille chevaux espagnols, & des casernes pour un grand nombre de troupes. Il est parti un convoi de 40 bâtimens de transport, sous l'escorte de deux vaisseaux de ligne, pour aller à l'approvisionnement de la place: elle manque de beaucoup de choses, & sur-tout de viande; on n'en donne plus qu'aux hôpitaux.

Les aristocrates, qui sont nombreux, sont employés dans les comités, & parlent hautement du rétablissement de l'an-

ciens régime; mais ils sont soigneusement écartés de toutes fonctions relatives à la force publique; de sorte qu'ils portent tout le poids & toute la honte de leur trahison. Ces messieurs parlent, dans leurs discussions, de devenir les maîtres de la France; ce qui convient fort peu aux alliés, qui les laissent dire.

On emploie dans les ateliers de l'Arсенal des gens de grade, des propriétaires & autres vendus au despotisme que l'on conque de l'ancien régime ou du nouveau, exercé par des étrangers.

Il est question de faire un emprunt à Gènes, & de forcer en même tems cette république à se déclarer diplomatiquement en faveur des alliés.

Les patriotes, car il en reste dans cette malheureuse cité font dans un état d'oppression qui ne leur permet pas le plus léger regret. A la moindre expression du sentiment qui les presse, ils sont embarqués; & pour augmenter leur terreur, on débite que ceux qui ont été déjà exportés vont être conduits aux mines du Mexique.

La compression générale est si violente qu'elle ne sauroit durer; & il est hors de doute que la plus petite étincelle de viendra d'abord un incendie qui consumera les rebelles, les aristocrates & même les tyrans que des scélérats ont appelés dans Toulon, &c.

De Paris, le 8 du second mois.

Le ministre d'Espagne vient de notifier au corps helvétique le traité du mois de mai dernier entre l'Espagne & l'Angleterre, par lequel ces deux puissances s'engagent à ne pas faire de paix séparée, & à ne poser les armes qu'après la restitution, de la part de la république française, de ce qu'elle a conquis. Cette notification par it avoir été faite à tous les états neutres.

Hébert a fixé l'attention de la société des Jacobins sur le procès de Brissot & de sa faction; il a observé qu'il existe à Paris une conspiration pour sauver ces coupables. Ils ont trouvé un appui dans les journaux qui rendent compte des séances du tribunal révolutionnaire. Ces feuilles aristocratiques, a dit Hébert, ne contiennent que des dépositions tronquées, & des faits atténués; pendant qu'elles répètent avec complaisance les phrases brillantes que ces accusés ont prononcées pour leur justification. Hébert, après plusieurs observations judicieuses, a demandé, 1°. que le comité de sûreté générale surveillât les journalistes qui rendent compte du procès de Brissot & de ses complices, & qu'il fût fait un examen sévère des journaux qui ont rendu compte de celui de Marie-Antoinette; 2°. que le journal de la Montagne continuât à rapporter les dépositions contre Brissot, & qu'il rendit compte de toute cette affaire; 3°. que le discours de Chabot soit imprimé aux frais de la société. Ces différentes propositions ont été adoptées.

La seconde section du tribunal révolutionnaire a condamné à mort Louis Laroche, ex-noble, ci-devant grand-vicaire de l'évêque d'Agén, & abbé de Neulle, convaincu d'avoir, à l'aide de faux passe-ports & signes de ralliement contre-révolutionnaires, entretenu des intelligences avec les ennemis de la France, tendantes à faciliter les progrès de leurs armes sur le territoire.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Suite de l'Interrogatoire de Marie-Antoinette, dite de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet.

Joseph Boze, peintre, déclare connoître l'accusée depuis environ 10 ans, qu'il peignit à cette époque le ci-devant roi, mais ne lui a ja-

Le témoin entre ici dans les détails d'un projet de réconciliation entre le peuple & le ci-devant roi, par l'intermédiaire de Thierry, valet-chambre de Louis Capet.

L'accusé tire de sa poche un papier, & le remet à l'un de ses défenseurs.

L'accusateur-public interpelle Antoinette de déclarer quel est l'écrit qu'elle vient de remettre.

Hébert a dit ce matin que dans nos hardes & surliers on nous fait passer des correspondances; j'avois écrit dans la crainte de l'oublier que toutes nos hardes & effets étoient visités lorsqu'ils parvenaient près de nous, que cette surveillance s'exerçoit par les administrateurs de police.

Hébert observe à son tour qu'il n'a été fondé à faire cette déclaration que parce que la fourniture des surliers étoit considérable, puisqu'elle se montait à 14 ou 15 paires par mois.

Didier Jourdeuil, huissier, déclare qu'au mois de septembre 1792, il a trouvé une liasse de papiers chez d'Affry, dans laquelle étoit une lettre d'Antoinette qu'elle écrivoit à celui-ci; elle lui marquoit ces mots: «Peut-être on comptera sur vos suites, feront-ils bonne contenance lorsqu'il en sera temps?»

L'accusé. Jo n'ai jamais écrit à d'Affry.

L'accusateur-public observe que l'année dernière se trouvant directeur du jury d'accusation, près le tribunal du 17 août, il fut chargé de l'instruction des procès de d'Affry & Cazotte; qu'il se rappelle très-bien avoir vu la lettre dont parle le témoin; mais la faction de Roland étant parvenue à faire supprimer le tribunal, en a fait enlever les papiers au moyen d'un décret qu'il édicta, nonobstant les réclamations de tous les bons républicains.

Le président à l'accusé. Quels ont les papiers qui ont été brûlés à la manufacture de Seves?

— Je crois que c'étoit un libelle; au reste, on ne m'a pas consulté pour cet effet, on me l'a dit après.

Comment se peut-il faire que vous ignorassiez ce fait; c'étoit Rifton qui fut chargé de la négociation de cette affaire?

— Je n'ai jamais entendu parler de Rifton, & persiste à dire que je n'ai pas connu la Lamotte: si l'on m'avoit consulté, je me serois opposée à ce que l'on brûlât un écrit qui étoit contre moi.

On entend un autre témoin. Pierre Fontaine, marchand de bois, déclare ne connoître aucun des faits portés en l'acte d'accusation, ne connoissant l'accusé que de réputation, & n'ayant jamais eu aucun rapport avec la ci-devant cour.

Le président au témoin. Depuis combien de tems connoissez-vous Michonis?

— Depuis environ quatorze ans.

Combien a-t-il été dîner de fois chez vous?

— Trois fois.

Comment nommez-vous le particulier qui a dîné chez vous avec Michonis?

— On l'appelle de Rougy. C'est un particulier dont les manières ni le ton ne me revenoient pas; il avoit été amené par la dame Dutilleul.

D'où connoissez-vous ladite femme Dutilleul?

— Je l'ai rencontrée un soir avec une autre femme sur le boulevard; nous fîmes conversation, & fîmes prendre une tasse de café ensemble; depuis ce tems elle est venue chez moi plusieurs fois.

Ne vous a-t-elle point fait quelque confidence?

— Jamais.

Quels sont les noms des députés qui se sont trouvés avec de Rougy & Michonis?

— Il n'y en avoit qu'un.

Comment le nommez-vous?

— Sautereau, député de la Nièvre à la convention, & deux autres commissionnaires envoyés par les assemblées primaires du même département pour apporter leur acte d'acceptation de la constitution.

Quels sont leurs noms?

— C'est Balaëdrot, curé de Beaumont, & Paulmier, également du même département.

Savez-vous ce que peut être devenu Rougy?

— Non.

Un autre témoin est entendu.

Michel Guinre, employé au bureau de la guerre, dép. s' avoir lu attentivement l'acte d'accusation, & avoir été étonné de voir sur le point de voir l'article de la complicité des faux assignats de Passy; Polverel, accusateur public près le tribunal du premier arrondissement, qui avoit été chargé de la poursuite de cette affaire, étant venu à la barre de l'assemblée constituante, pour rendre compte de l'état où se trouvoit la procédure, annonça qu'il lui étoit impossible d'aller plus loin, à moins que l'assemblée ne déclarât qu'il n'y avoit que le roi d'inviolable.

Cette conduite donna lieu à lui défendant de soupçonner qu'il n'y avoit que l'accusé dont Polverel vouloit parler, attendu qu'il ne pouvoit y avoir qu'elle dans le cas de fournir les fonds nécessaires à une entreprise aussi considérable.

Le témoin Tissot. Cit. son président, je voudrais que l'accusé fut interpellé de déclarer si elle n'a pas fait avoir la croix de Saint-Louis & un brevet de capitaine au nom de Laregnie?

— Je ne connois personne de ce nom.

N'avez-vous pas fait nommer Collot de Verrière, capitaine des gardes du ci-devant roi?

— Oui.

N'est-ce pas vous qui avez procuré au nommé Parisseau du service dans la ci-devant garde du roi?

— Non.

Vous avez tellement influencé l'organisation de la ci-devant garde royale, qu'elle ne fut composée que d'individus contre lesquels s'élevait l'opinion publique; & en effet, les patriotes pouvoient-ils voir sans inquiétude le chef de la nation entouré d'une garde où figuroient des prêtres infermentés, des chevaliers du poignard, &c. heureusement votre politique fut en défaut; leur conduite anti-civique, leurs sentimens contre-révolutionnaires forcèrent l'assemblée législative à les licencier, & Louis Capet, après cette opération, les solda, pour ainsi dire, jusqu'au 10 août, où il fut renversé à son tour.

Lors de votre mariage avec Louis Capet, n'avez-vous pas conçu le projet de réunir la Lorraine à l'Autriche?

— Non.

Vous en portez le nom?

— Parce qu'il faut porter le nom de son pays.

N'avez-vous pas, après l'affaire de Nancy, écrit à Bouillé pour le solliciter de ce qu'il avoit fait massacrer dans cette ville sept à huit mille patriotes?

— Je ne lui ai jamais écrit.

Ne vous êtes-vous pas occupée à sonder l'esprit des départemens, districts & municipalités?

— Non.

(La fin à demain).

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 6 du second mois, &c.

Les commissaires des 48 sections viennent demander des mesures pour calmer les inquiétudes qui s'accroissent avec la disette des subsistances. Le maire leur répond, qu'encore quelques moyens de patience, & les alarmes vont cesser. Il donne pour motif de la crise qui a paralysé l'arrivage des farines, le défaut de bras pour battre les grains. Il annonce que l'approvisionnement des armées étant en concurrence avec celui de la ville de Paris, le comité de salut public étoit instruit que la plupart des villes frontières avoient été approvisionnées pour quatre mois; il ajoute, que les semailles se terminent, & que les citoyens de la première requisition seront employés à battre les grains, & que tout concourt à assurer Paris sur ses subsistances.

Réal, substitut du procureur de la commune, qui arrive de Rouen, où il avoit été envoyé pour faire exécuter la loi sur la requisition des grains, dit que les farines arrivent de tous côtés, & que la requisition des grains qu'on croyoit ne devoir monter qu'à quinze mille quintaux, monte à près de vingt mille; qu'enfin, l'heureuse abondance de la récolte déjouera les projets des ennemis de la chose publique, qui font un dernier effort au moment où les têtes des grands criminels vont tomber sous la hache vengeresse des loix.

Les commissaires des 48 sections, satisfaits de ces renseignements, se sont retirés en protestant de leur confiance dans les magistrats du peuple, & de leur ardeur à répandre dans leurs sections les heureuses nouvelles qu'ils venoient d'apprendre.

Des citoyens de la commune de Saint-Denis viennent annoncer au conseil, qu'un décret les autorise à prendre le nom de *Françade*. Le conseil applaudit à cette heureuse dénomination.

Le conseil arrête, qu'une médaille du 10 août sera accordée aux héroïnes des 5 & 6 octobre; que l'arrêté qui la leur accorde sera imprimé sur parchemin.

La section des Sans-Culottes demande que les comités révolutionnaires puissent faire arrêter les personnes suspectes

hors de leur arrondissement. Le conseil-général arrête, que les comités révolutionnaires qui auroient des renseignemens sur des citoyens qui ne demeureroient pas sur leur section, seront autorisés à les mettre en état d'arrestation chez eux, & qu'ils en prévientront aussitôt le comité révolutionnaire de la section où demeurent les citoyens détenus, pour qu'ils puissent confirmer les mesures qu'ils auront prises ou les rejeter s'il y a lieu.

Un citoyen prévient le conseil, que l'on fait passer du pain par-dessus les murs des barrières. Il demande des mesures coercitives. Le conseil annonce que l'administration des subsistances doit faire incessamment un rapport à ce sujet.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

(Présidence du citoyen Moyse Bayle).

Suite de la séance du 6^e. jour du second mois de l'an second de la république.

Sur un rapport fait au nom des comités de la guerre & des finances, l'on accorde une gratification de 6 mille liv. à un citoyen qui a inventé des affûts & des voitures d'ambulance.

Sergent rappelle à la convention que, dans l'assemblée constituante, sous la présidence de Mirabeau, l'on renvoya au comité des recherches deux lettres de cachet, signées la Tour-du-Pin & Duportail. Comme l'on se dispose à instruire la procédure contre l'ex-ministre la Tour-du-Pin, Sergent demande, & la convention décrète, que ces deux pièces, qui doivent se trouver dans les bureaux du comité de sûreté générale, seront communiquées au tribunal révolutionnaire.

Momoro, président de la section de Marat, invite l'assemblée, au nom de cette section, à se faire présenter le rapport sur les huit pipes de rum de Robert. Renvoyé au comité de législation.

Un membre observe qu'il est nécessaire d'interpréter & de changer la disposition de la loi sur la mendicité, qui déporte aux colonies les mendiants désobéissans, en ce que le dessein de la convention ne peut être de peupler les colonies de paresseux : il demande que ces mendiants soient déportés à la pointe du sud-est de Madagascar, au lieu dit le Fort-Dauphin. — Renvoyé au comité des colonies & de marine.

La convention autorise l'administration de l'habillement des troupes, à acheter directement des fabriques, autant qu'il sera possible; savoir: pour les magasins, dans le Midi, 500 mille aunes de cadis ou serge de Mende; pour les magasins situés dans les différens départemens, 300 mille aunes de cadis, blicourt & serges d'Aumale, & 400 mille aunes toile fil, sept-huitièmes ou trois-quarts; le tout au prix du maximum.

Le tribunal révolutionnaire est autorisé à prendre deux nouveaux garçons de bureau; le comité de salut public proposera, dans le plus court délai, les remplaçans des juges qui ont donné leur démission ou refusé d'accepter.

L'on adopte plusieurs articles du code civil, qui avoient été ajournés: l'un de ces articles porte que chacun des époux a un droit égal dans l'administration des biens de la communauté.

Séance du 7 brumaire.

Les représentans Isabeau & Tallien écrivent de Bordeaux, en date du 3 de ce mois, que la veille, on a guillotiné,

dans cette ville, le fameux Lavaucayon, chef des fédéralistes du Midi, & auteur de la révolte de Toulon: cette exécution s'est faite aux acclamations de joie d'un peuple immense: l'on a arrêté l'ex-député Biroteau, & Girey-Dupré; le premier, ayant été mis hors de la loi par un décret, sera exécuté aujourd'hui, disent les représentans; l'autre, ami & collaborateur de Brissot, sera transféré à Paris pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire: un nommé Baifguyon, adjudant du général Beysser, qui faisoit aussi du fédéralisme sous un nom emprunté, a été pareillement mis en arrestation & sera conduit à Paris: les sans-culottes de Bordeaux siègent en ce moment dans le club où s'assembloient naguères les muscadins; le peuple s'éclaire chaque jour, & bénit la révolution qui l'a délivré de ses oppresseurs.

Les habitans & la garnison de Cambray jurent de s'enlever sous les ruines de cette place, plutôt que de la voir souillée par les ennemis de la république.

Les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône félicitent la convention sur les grandes mesures qu'elle prend pour le salut de la patrie.

Deux députés de la société populaire de Montbelliard témoignent à la convention la reconnaissance de leurs concitoyens à l'occasion de leur réunion à la grande famille des républicains français: « Bientôt, disent-ils, nous montrerons que nous sommes dignes de la liberté; nos phalanges guerrières vont se précipiter sur les hordes de brigands couronnés. Le président, au nom de la convention, donne à ces députés l'accollade fraternelle.

Billaut-Varennes donne lecture d'une dépêche contenant le récit d'une victoire remportée près de Nice. Quatre mille Piémontais, munis de 6 pièces de canon, ont attaqué le poste de Gilai, gardé par 700 républicains sans canon; ils ont été vigoureusement repoussés; on leur a fait 80 prisonniers, tué & blessé beaucoup de monde. Le lendemain de cette affaire, les braves de Gilai ont attaqué à leur tour les Piémontais, sur lesquels ils ont remporté la victoire la plus complète. L'action s'est engagée à quatre heures du matin, & a duré toute la matinée: nous avons fait sur l'ennemi un très-grand nombre de prisonniers: le surplus a pris la fuite, & a couru cacher dans le fond des vallées sa lâcheté & sa honte: 400 prisonniers sont déjà arrivés à Nice; il se trouve, dit-on, parmi eux un prince napolitain; pareil nombre en est attendu incessamment.

Le citoyen Dubarran, membre du comité de sûreté générale, ne pouvant se rendre dans le Calvaldos, le citoyen Laplanche le remplacera pour cette mission.

Saint-Just & Lebas, représentans du peuple vers le Rhin, écrivent que nous avons remporté sur les Prussiens & Autrichiens un avantage qui sera bientôt suivi de succès plus considérables. Ils annoncent que dans une affaire qui a eu lieu le 18, le citoyen Donadieu, capitaine dans le onzième régiment de dragons, a enlevé un étendard prussien, après avoir tué celui qui le portoit. — Le citoyen Donadieu est admis à la barre; il fait hommage à la convention du drapeau qu'il a enlevé; il recueille des applaudissemens universels.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1794.
Lettre M.